

CHARTRE DE MODÉRATION NUMÉRIQUE

23/06/2021

Cette chartre s'applique pour les différents comptes du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sur les réseaux sociaux, à savoir : Facebook, Twitter, Instagram et Youtube.

Elle définit les bonnes pratiques et les règles de modération des contenus et des commentaires déposés sur ces médias. Elle est là pour assurer une expérience sereine et accueillante à tous les utilisateurs en les protégeant d'éventuels contenus non appropriés.

Le PNR Millevaches s'emploie :

- A répondre aux commentaires, messages privés et autres sollicitations de sa communauté dans les meilleurs délais ;
- A respecter et faire respecter les règles suivantes par ses utilisateurs en modérant les commentaires ou contenus créés par ses abonnés. La modération de ces contenus intervient a posteriori, c'est-à-dire après leur publication.

Tout contenu ne respectant pas ces règles se verra automatiquement supprimé sans préavis.

En cas de comportement répété, le PNR Millevaches se réserve le droit de bannir de ses communautés l'auteur des propos incriminés.

CE QUI EST AUTORISÉ :

Les pages du PNR Millevaches sur les réseaux sociaux sont faites pour vous. Ce sont des espaces d'échanges et de dialogue respectueux. Nous vous encourageons donc à y laisser vos commentaires, à réagir et à partager les contenus qui y sont publiés. Les commentaires postés sur cette page peuvent être lus par l'ensemble de la communauté. Le savoir-vivre et la politesse sont donc de rigueur.

- ✓ Les réactions « j'aime » et autres ;
- ✓ Les partages de publications ;
- ✓ Les commentaires polis ;
- ✓ L'humour ;
- ✓ Les critiques argumentées dès lors qu'il s'agit de manifester un désaccord ;
- ✓ La mention des comptes @PNRMillevaches dans des contenus pertinents et en lien avec l'activité du PNR.

CE QUI EST INTERDIT :

- ✗ Les attaques ou insinuations fondées sur les orientations politiques, religieuses, sexuelles, les origines ethniques ou le genre ;
- ✗ Les insultes ou les affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexacts incriminant des personnes ou des organisations ;
- ✗ Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- ✗ Tout message contraire aux droits d'auteur, au droit à l'image, au droit à la protection des données (RGPD) ou au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- ✗ Les propos agressifs, méprisants, péremptifs et de façon générale, tout propos attentatoires ;
- ✗ Toute utilisation des pages et sites à des fins publicitaires ou commerciales ;
- ✗ La mention de coordonnées personnelles ou de liens hypertextes inappropriés.

Il ne s'agit pas de restreindre la liberté d'expression, mais d'offrir la possibilité à tous de s'exprimer dans un cadre agréable et accueillant.